



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 17 avril 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Élection municipale partielle complémentaire de la commune de Carlux.**

Une élection municipale partielle complémentaire est organisée les dimanches 9 juin 2024 (1<sup>er</sup> tour) et 16 juin 2024 (2<sup>nd</sup> tour si nécessaire) pour élire un nouveau conseiller municipal afin que le conseil municipal soit au complet.

Le mode de scrutin des conseillers municipaux est celui des communes de moins de 1 000 habitants, soit au scrutin majoritaire.

Les candidatures seront à déposer contre récépissé à **la sous-préfecture de Sarlat-La-Canéda**

- **pour le 1<sup>er</sup> tour**  
du lundi 13 mai 2024 au mercredi 15 mai 2024 de 14 heures à 17 heures.  
le jeudi 16 mai 2024, de 14 heures à 18 heures.
- **pour le 2<sup>nd</sup> tour**  
le lundi 10 juin 2024 de 14 heures à 17 heures.  
le mardi 11 juin 2024, de 14 heures à 18 heures.

Les modalités de dépôt sont rappelées dans l'arrêté portant convocation des électeurs mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Dordogne.

Les candidats peuvent télécharger les formulaires et la documentation par le lien suivant :  
<https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Municipales-2020/Vous-etes-candidat/Candidats-commune-de-moins-de-1000-habitants/documents-1000-hab>